

PROJET DE MOBILISATION DU COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITE

Textes de référence :

Code général de la fonction publique

Loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ;

Ordonnance n°2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation, à la santé et à la sécurité au travail dans la fonction publique ;

Décret n°2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie ;

Circulaire du Ministre de la fonction publique du 10 mai 2017 relative à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique ;

L'ordonnance n°2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation, à la santé et à la sécurité au travail dans la fonction publique a introduit de nouvelles dispositions dans le code général de la fonction publique.

A l'instar du dispositif existant pour les salariés de droit privé, **un Compte Personnel d'Activité (CPA)** au bénéfice des agents publics est créé.

Le compte personnel d'activité se compose de deux comptes distincts :

- **le Compte Personnel de Formation (CPF) ;**
- le Compte d'Engagement Citoyen (CEC).

Ce dispositif bénéficie à l'ensemble des agents publics, c'est à dire aux fonctionnaires et aux agents contractuels, qu'ils soient recrutés sur des emplois permanents ou non, à temps complet ou non complet.

Les agents publics peuvent accéder à **toute action de formation**, hors celles relatives à l'adaptation aux fonctions exercées (ex : FAE Chef d'équipe), ayant pour objet l'acquisition d'un diplôme, d'un titre, d'un certificat de qualification professionnelle ou le développement des compétences **nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'évolution professionnelle**.

Les personnels du SDIS peuvent donc solliciter leur CPF pour :

- Le suivi d'une action de formation visant à l'obtention d'un diplôme, d'un titre ou



d'une certification répertoriée sur le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ou à l'inventaire mentionné à l'article L 335-6 du code de l'éducation nationale,

- Le suivi d'une action proposée par un organisme ayant souscrit aux obligations de déclarations prévues par le code du travail,

Le compte personnel de formation peut également être mobilisé en articulation avec le congé de formation professionnelle et en complément des congés pour validation des acquis de l'expérience et pour bilan de compétences.

Le CPF a pour objectifs, par l'utilisation des droits qui y sont inscrits, de renforcer l'autonomie et la liberté d'action de l'agent et de faciliter son évolution professionnelle (mobilité, transition et reconversion professionnelle).

Par ailleurs, le compte personnel de formation (CPF) remplace le droit individuel à la formation (DIF) dans la fonction publique. Il permet aux agents publics d'acquérir des droits à la formation, au regard du travail accompli, dans la **limite de 150 heures**. Ces droits sont portés à **400 heures pour les agents de catégorie C dépourvus de qualifications**. Le compte est alimenté de 25h/an dans les limites précitées.

Il a pour finalité de **favoriser la formation professionnelle tout au long de la vie, de sécuriser les parcours professionnels et de faciliter les transitions et reconversions professionnelles**. Il facilite l'accès à des formations diplômantes ou certificatives. De manière plus large il répond à la « liberté de choisir son avenir professionnel », ainsi que l'encourage la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 sur cette question sociale.

Il s'agit d'établir une société de l'émancipation par le travail et la formation qui donnera à chacun, jeunes, salariés et demandeurs d'emploi, la capacité de se projeter sereinement dans l'avenir, de se réaliser dans sa vie professionnelle grâce à des droits nouveaux, garantis par des protections collectives adaptées aux enjeux présents et à venir.



AGENT DEMANDEUR

Madame Monsieur

Nom d'usage :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Tél domicile ou travail:

Tél portable :

E-Mail :@.....

Adresse :
.....

Code postal : Ville :

Catégorie d'emploi (case à cocher) : A B C

Cadre d'emploi : Grade :

Affectation :

Date d'entrée dans la fonction publique/...../.....

Crédit d'heures CPF à la date de la demande : heures

Diplôme(s) le(s) plus élevé(s) obtenu(s) :
.....

1. **Projet professionnel et motif(s) de la demande** (*Ex : réorientation professionnelle, évolution de carrière, concours envisagé, etc...*).

2. **Diplôme que vous souhaitez éventuellement valider :**



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'AUBE
21, RUE ÉTIENNE PÉDRON - CS 30607 - 10088 TROYES CEDEX
T. 03 25 43 58 00 - WWW.SDIS10.COM

3. Intitulés et années d'obtention des diplômes ou titres déjà détenus :
(Attention: joindre impérativement la photocopie du (des) diplômes)

4. Autres activités exercées. Expériences salariées, non salariées, bénévoles, syndicales, électives, sportives de haut niveau (y compris les stages réalisés en milieu professionnel dans le cadre de la formation initiale ou continue).

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

Public / privé / entreprise(s):

-
-
-

Fonction(s), emploi(s) exercé(s) et dates (ou périodes) :

-
-
-



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'AUBE
21, RUE ÉTIENNE PÉDRON - CS 30607 - 10088 TROYES CEDEX
T. 03 25 43 58 00 - WWW.SDIS10.COM

PRISE EN CHARGE DEMANDEE

CPF :

- Temps de formation (autorisation d'absence) : heures
- Prise en charge financière : EUROS

FORMATION ENVISAGEE

Formation visée (intitulé et référence RNCP ¹) :

Organisme de formation :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Personne à contacter :

Site internet :

Durée totale : heures

Lieu de la formation :

¹ <http://www.rncp.cncp.gouv.fr/>



MOTIVATIONS DU DEMANDEUR

Veillez décrire de façon circonstanciée votre projet d'évolution professionnelle en expliquant en quoi la formation sollicitée vous permettra de le mener à bien. Vous détaillerez les objectifs visés et les échéances envisagées.

NB : vous pouvez joindre un courrier sur papier libre.

Pièces à joindre à votre demande :

- Le présent formulaire complété et revêtu de l'avis et du visa du conseiller en orientation professionnelle,
- Le descriptif complet de la formation envisagée,
- Un calendrier de formation précisément daté,
- Un devis de la formation,
- Toute pièce destinée à éclairer l'administration sur la nature de votre projet

Date et signature de l'agent demandeur :

Avis et Visa du conseiller en orientation professionnelle :



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'AUBE
21, RUE ÉTIENNE PÉDRON - CS 30607 - 10088 TROYES CEDEX
T. 03 25 43 58 00 - WWW.SDIS10.COM

AVIS DE DE LA COMMISSION CPF

Avis sur la demande de mobilisation du CPF de M. Mme

- FAVORABLE
- DEFAVORABLE

Si avis défavorable, motif du rejet

Date :

Tampon et signature du président de la commission ou son représentant :

Observations éventuelles de l'agent demandeur sur l'avis donné

Date et signature de l'agent,

A, le

« Si l'intéressé(e) souhaite contester la présente décision, il doit obligatoirement, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et avant de saisir le tribunal administratif, saisir le médiateur du Centre de gestion de la fonction publique de l'Aube, soit par courriel : mediation@cdg10.fr, soit par courrier postal : Service médiation du CDG10 – BP 40085 SAINTE-SAVINE – 10602 LA CHAPELLE SAINT LUC CEDEX, pour qu'une médiation soit organisée. Une copie de la présente décision doit être jointe à la saisine. Si la médiation ne débouche pas sur un accord, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne, par courrier ou par la voie de l'application « télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la fin de la médiation. »



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'AUBE
21, RUE ÉTIENNE PÉDRON - CS 30607 - 10088 TROYES CEDEX
T. 03 25 43 58 00 - WWW.SDIS10.COM